



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

5.2.1 règlement intérieur

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-six s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne PHILLODEAU, Maire.

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. PEZET Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, M. SCHERER Alban, Mme LESAGE Claudine, M. AVRIL Bruno, Mme GOURMELIN Isabelle, Mme COUDRIN Françoise, M. BERNARD Laurent, M. GUILBAUDEAU Michael, M. GUILLOU Anthony, M. MOUREAU Florent, M. MAILLARD Sylvain, M. MABILEAU Cédric, M. DOUSSET David, M. BERTHEBAUD Pierre, Mme BICHET Stéphanie, Mme KERVAREC Karine, Mme HETRU Elodie, Mme LE NOXAÏC Agathe, Mme MEAR Anaïc, Mme BEAUDET Camille.

Absente : Mme SERENNE Valérie représentée par M. SCHERER Alban

A été désigné secrétaire de séance : M. GUILLOU Anthony

37-2026

APPROBATION DU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-8 du CGCT,

CONSIDERANT que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation,

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** le règlement intérieur ci-joint

Le secrétaire de séance,

M. GUILLOU Anthony



La Maire

Mme PHILLODEAU Jocelyne



La Maire,

Jocelyne PHILLODEAU

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20260928-DCM37-2026-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Acte publié sur le site internet de la Commune de FROSSAY

le : 19/10/27